

## LIVRET DE RESTITUTION DES OBSERVATOIRES

# NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !



# FORUMS 2023

**07 JUIN :**  
COLLÈGES ORAISON, SAINTE-TULLE,  
RIEZ, VINON-SUR-VERDON, VOLX



**18 OCTOBRE :**  
COLLÈGES MANOSQUE :  
COLLÈGE SAINT-CHARLES,  
COLLÈGE JEAN GIONO,  
COLLÈGE LE MONT D'OR.





Mesdames, Messieurs,

Chers habitants de DLVAgglo,

Si le maire est responsable de l'animation, sur le territoire de sa commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre en disposant d'une compétence propre en matière de prévention de la délinquance liée notamment à ses pouvoirs de police, depuis 2020, votre Agglomération a fait le choix de s'impliquer dans la lutte contre toute forme de violence. Ainsi, en lien avec les communes, nous avons souhaité apporter notre soutien et notre contribution afin d'établir un état des lieux global sur les 25 communes de DLVAgglo.

Par le biais des « Observatoires 2022-2023 », nous avons souhaité recréer un réseau de contacts afin de favoriser la rencontre entre tous les acteurs et ainsi coordonner et structurer les actions sur notre territoire en matière de prévention de la délinquance. Pour cela, nous avons utilisé un outil participatif avec 4 pôles bien distincts pour mettre en avant 4 thématiques transversales.

Grâce à l'implication de chacun, et au travail collectif, nous vous proposons dans ce guide, non seulement un état des lieux complet du territoire de DLVAgglo, mais aussi un document socle pour retrouver toutes les ressources nécessaires afin de trouver soutien et réponses aux questions que vous vous posez en matière de prévention.

Aujourd'hui comme demain, nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre toute forme de violence.

**Madame Lise Raoult**  
*Vice-Présidente DLVAgglo déléguée  
à la Prévention de la délinquance*

**Madame Andrea Cuvelier**  
*Chargée de mission Prévention  
de la délinquance*  
[prevention-agglo@dlva.fr](mailto:prevention-agglo@dlva.fr)  
06 23 73 28 94



**NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !**

# LIVRET DE RESTITUTION DES OBSERVATOIRES

## AU TRAVERS D'OBSERVATOIRES, DLVAGGLO PORTE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Ce projet s'appuie sur un découpage territorial atypique.

**Six territoires** ont été définis autour des collèges.

**Les instances** associent une pluralité d'intervenants :

- Les élus
- La justice
- L'Éducation Nationale
- Les forces de l'Ordre : Gendarmerie, Police
- Les services sociaux et service jeunesse
- La protection judiciaire de la jeunesse

Collèges  
Ecole Internationale } 193  
Jean Giono } 560  
Mont D'Or } 373  
Saint-Charles } 433

Collège  
Pierre GIRARDOT } 503

**L'objectif essentiel** est d'avoir un regard croisé de professionnels sur des phénomènes et de réfléchir de manière coordonnée aux réponses à apporter.

Cet outil qui **s'affranchit de tout formalisme** est salué par les professionnels pour son approche pragmatique et territorialisée.

- LES SECTEURS
- MANOSQUE
  - ORAISON
  - RIEZ
  - SAINTE-TULLE
  - VINON-SUR-VERDON
  - VOLX

○ Collèges



Collège  
JMG ITARD > 401

Collège  
André AILLAUD > 476

Collège  
Maxime JAVELLY > 292

Collège  
Yves MONTAND > 630



NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION!

# LIVRET DE RESTITUTION DES OBSERVATOIRES



## OBSERVATOIRES 2022/2023



**VOLX  
VILLENEUVE** ➤

⏪ **SAINTE-TULLE  
CORBIÈRES  
PIERREVERT  
MONTFURON**



**VINON-SUR-VERDON** ➤



⏪ **ORAISON  
LA BRILLANNE  
ENTREVENNES  
PUIMICHEL  
LE CASTELLET**



**RIEZ  
VALENSOLE  
GRÉOUX-LES-BAINS  
BRUNET  
ALLEMAGNE-  
EN-PROVENCE  
QUINSON  
ESPARRON-DE-VERDON**

**SAINT-LAURENT-  
DU-VERDON  
SAINT-MARTIN-  
DE-BRÔMES  
ROUMOULES  
PUIMOISSON** ➤

**MONTAGNAC-MONPEZAT**

## RAPPEL DES OBJECTIFS

- › Rassembler tous les acteurs oeuvrant pour et envers la jeunesse de 6 à 16 ans ;
- › Constatner des problématiques transversales liées à la jeunesse d'aujourd'hui ;
- › Mettre en avant les actions de prévention ;
- › Mettre en lien et coordonner les personnes ressources ;
- › Identifier les besoins et faire des propositions d'actions ;
- › Renforcer la complémentarité...

## LES 4 THÉMATIQUES



**NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !**

# LE CYBER-HARCÈLEMENT

## DÉFINITION

Le cyber-harcèlement est un harcèlement s'effectuant via Internet (réseaux sociaux, forums, jeux vidéo, blogs etc). Aujourd'hui, nous pouvons être en interaction virtuelle partout.

**Le cyber-harcèlement peut prendre plusieurs formes :**

- Les intimidations, les insultes, les moqueries ou menaces en ligne ;
- La propagation de rumeurs ;
- Le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale ;
- La création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'une personne ;
- La publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture ;
- Le « sexting ou nude » qui sont des photos de jeunes dénudés pouvant être partagés et vus des milliers de fois, pouvant servir dans le cadre de la pornographie infantile.

## LE CONSTAT GÉNÉRAL

**L'identification des victimes est compliquée.**

- Les confinements ont accentué le phénomène de cyber-harcèlement ;
- Les médias sociaux ne régulent plus les dérives ;
- L'accès à certains sites est beaucoup trop facile et favorise les dérives ;
- La forte utilisation des médias sociaux est banalisée (enfants, adolescents et parents) ;
- La méconnaissance et l'impuissance des parents face aux risques et aux conséquences ;
- Une mauvaise utilisation et interprétation qui ont des conséquences parfois très graves.



Ils se déplacent, vous renseignent, sensibilisent les jeunes et vous accompagnent dans vos projets de prévention

› **L'Association « E-enfance »** protège les mineurs sur internet et les informe sur les dangers potentiels de l'univers connecté.

- Site web : [e-enfance.org/](http://e-enfance.org/)
- Numéro national pour les victimes de violences numériques : 3018

› **L'Association « Génération Numérique »** agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale propose des journées de sensibilisation, d'information et d'éducation aux médias.

- Site web : [asso-generationnumerique.fr/](http://asso-generationnumerique.fr/)
- Le site propose un espace ressource à destination des parents et des jeunes.

› **L'Association « Lève les yeux ».**

- Site : [www.levelesyeux.com/](http://www.levelesyeux.com/)

› **L'Association « Horizon Multimédia ».**

- Téléphone : 04 94 61 04 01
- Site web : [www.horizonm.fr/prevention](http://www.horizonm.fr/prevention)

› **L'Association « Marion la main tendue »** a créé un espace ressource liés aux problèmes rencontrés sur le numérique.

- Site web : [www.marionlamaintendue.com/ressources-utiles/](http://www.marionlamaintendue.com/ressources-utiles/)



› **« Les Promeneurs du net »** sont présents sur les réseaux directement auprès des jeunes. Ils proposent également des interventions en milieu scolaire par le biais de l'ADSEA.

- Site web : [www.promeneursdunet.fr/](http://www.promeneursdunet.fr/)

› **Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 04)** propose une action « *Les dangers du Numérique* » avec 3 volets : Le cyber-harcèlement - La protection des données - Les arnaques sur internet.

- Site web : [www.cdad04.fr/](http://www.cdad04.fr/)
- Mail : [jeunesseetjustice@cdad04.fr](mailto:jeunesseetjustice@cdad04.fr)
- Téléphone : 04 92 36 69 20

› **Le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (Codes 04)** propose des actions envers la parentalité et la relation parents/enfants.

- Site web : [www.codes04.org](http://www.codes04.org)

**NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !**

# LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

## DÉFINITION

Les violences intrafamiliales se définissent comme toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge.

## LE CONSTAT GÉNÉRAL

Les confinements ont confirmé une recrudescence des violences intrafamiliales, créant ainsi un malaise et un mal-être général aussi bien chez les enfants et les adolescents que les parents.

- Les violences intrafamiliales sont dans la catégorie des violences les plus répandues actuellement sur le département ;
- L'augmentation des violences envers les enfants et entre eux ;
- Les agressions sexuelles sont en forte augmentation ;
- Il existe un lien fort entre les addictions (surtout l'alcool) et les violences intrafamiliales.

Grâce au protocole départemental, il existe une meilleure coordination dans la prise en charge des violences intrafamiliales.



### À NOTER

Il n'y a pas assez d'actions de prévention dans les établissements scolaires, notamment sur les relations amoureuses, sur la vie affective et sexuelle ; mais aussi pas assez sur la déconstruction de genre, égalité filles/garçons.

Les enfants sont souvent co-victimes des violences conjugales, ce qui entraîne parfois des problèmes de socialisation, une perte d'intérêt dans l'apprentissage scolaire, des troubles de l'anxiété, des troubles alimentaires, des risques suicidaires et des risques de reproduction de violences.

**Ils vous accompagnent, vous aident,  
vous reçoivent et vous orientent.**

› **La Maison de Protection des Familles (MPF) - « Salle Mélanie »** avec des gendarmes spécialisés et formés aux violences intrafamiliales, aux auditions de mineurs victimes d'infractions à caractère sexuel.

- Téléphone : 04 92 30 11 09  
et/ou 04 92 30 32 71

*En lien permanent avec :*

› **L'Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)** qui a pour mission de recevoir en première ligne toutes les victimes majeures ou mineures au sein des brigades ou par téléphone/mail. Elle recueille ainsi tous les éléments nécessaires pour une possible prise en charge.

- Téléphone : 06 48 88 97 94
- Mail : [iscg04@amav-fv.com](mailto:iscg04@amav-fv.com)

› **France Victimes 04.** Le service d'aide aux victimes des Alpes-de-Haute-Provence de l'AMAV est l'unique structure sur le département à bénéficier d'un agrément du ministère de la Justice.

Les victimes peuvent être aidées gratuitement et anonymement.

- Téléphone : 06 88 19 77 47
- Mail : [francevictimes04@amav-fv.com](mailto:francevictimes04@amav-fv.com)

*En lien direct avec :*

› **Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 04).** Coordination du protocole global départemental relatif aux Violences intrafamiliales et l'accès au droit des personnes mises en cause.

- Site web : [www.cdad04.fr](http://www.cdad04.fr)
- Mail : [accueil@cdad04.fr](mailto:accueil@cdad04.fr)
- Téléphone : 04 92 36 69 20

› **ARCA-F (Antenne 13).** Association d'Autodéfense et de Ressources pour le Choix et l'Autonomie des Femmes.

- Site web : [assoarcaf.wordpress.com](http://assoarcaf.wordpress.com)
- Mail : [stages.riposte.13@gmail.com](mailto:stages.riposte.13@gmail.com)
- Téléphone : 07 66 32 47 66  
ou 07 49 01 31 61

› **rEGALons-nous Lutte contre le sexisme.**

- Mail : [contact@rEGALons-nous.fr](mailto:contact@rEGALons-nous.fr)

#### **AUTRES ADRESSES QUI PEUVENT ACCOMPAGNER LES VICTIMES**

› **Le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF)** reçoit les victimes de violences intrafamiliales et vous renseigne sur les droits des femmes et des victimes.

- Téléphone : 04 92 36 08 48
- Site web : [www.cidff04.org/](http://www.cidff04.org/)

› **L'Atelier des Ormeaux à Manosque** propose plusieurs actions sociales dont la prise en charge des femmes et enfants victimes.

- Site web : [www.latelierdesormeaux.org](http://www.latelierdesormeaux.org)

**NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !**

# LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

## DÉFINITION

Le harcèlement scolaire est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements agressifs. Les actes considérés comme du harcèlement scolaire sont par exemple les moqueries, les brimades, les humiliations, les insultes.



## LE CONSTAT GÉNÉRAL

- La confusion entre harcèlement et d'autres faits qui ne s'avèrent pas être du harcèlement ;
- La détection d'une situation de harcèlement ainsi que sa prise en charge est souvent beaucoup trop tardive. Il existe encore des difficultés par rapport à certaines institutions qui souhaitent garder le silence et ainsi mettent des freins dans les démarches ;
- Il y a une normalisation du phénomène et une méconnaissance sur les conséquences graves au long terme pour la construction de l'adolescence ;
- En France, on recense plus de 700 000 constats de harcèlement en milieu scolaire ;
- Le harcèlement est souvent banalisé par les jeunes ;
- Les établissements scolaires sont souvent en demande d'actions de prévention sur ce sujet ;
- Les parents ne sont souvent pas au courant et quand ils le sont, parfois, réagissent violemment ;
- Il existe aussi du harcèlement d'enfants à professeur et de professeurs à enfants.

## Les actions de prévention

› **Le programme PHare du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Jeunesse.**

- Site web : [www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-delutte-contre-le-harcèlement-lecole-323435](http://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-delutte-contre-le-harcèlement-lecole-323435)

Infos pratiques : Les élèves peuvent participer au concours « Non au Harcèlement ». Ils peuvent devenir ambassadeurs et avoir des responsabilités au sein de leur établissement scolaire.

› **Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 04)** propose des actions en milieu scolaire et dans toutes les structures accueillant des jeunes pour informer des risques, des droits et donner des informations juridiques.

- Site web : [www.cdad04.fr/](http://www.cdad04.fr/)
- mail : [jeunesseetjustice@cdad04.fr](mailto:jeunesseetjustice@cdad04.fr)
- Téléphone : 04 92 36 69 20

› **La Maison de Protection des Familles (MPF)** intervient dans les établissements scolaires.

- Adresse : Caserne Béal, 2 avenue Georges Pompidou à Digne Les Bains
- Téléphone : 04 92 30 11 09 et/ou 04 92 30 32 71

› **L'association « Marion la main tendue »** réalise partout en France des interventions à destination des parents, des professionnels de l'enfance, des fédérations de parents d'élèves et des enfants.

- Un espace ressource est disponible sur leur site : [www.marionlamaintenue.com/ressources-utiles/](http://www.marionlamaintenue.com/ressources-utiles/)
- Lien utile : [www.edupax.org/](http://www.edupax.org/)



NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION

# LES ADDICTIONS

## DÉFINITION

L'addiction, dépendance, ou assuétude, est l'envie répétée et irrésistible de faire ou de consommer quelque chose en dépit de la motivation et des efforts du sujet pour s'y soustraire.

## LE CONSTAT GÉNÉRAL

Le temps passé sur les écrans, les réseaux sociaux, les jeux vidéo devient de plus en plus long et répétitif, et se fait, de plus en plus tôt. Ce qui engendre :

- Des troubles du sommeil ;
- Une mauvaise concentration ;
- Des problèmes au niveau de la communication verbale ;
- Une certaine agressivité ;
- Une phobie scolaire, démotivation ;
- Une coupure sociale ;
- Une relation parents/enfants quasi impossible.



### À NOTER

que les parents sont aussi de grands utilisateurs et passent beaucoup de temps devant les écrans.

Pour les jeunes, l'expérimentation de consommation de substances se fait de plus en plus tôt, les comportements addictifs apparaissent plus vite.

*Nous pouvons également parler d'addictions au sucre, au sexe, aux jeux d'argent.*

Les contacts pour vous accompagner  
dans vos actions de préventions.



- > **Le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (Codes 04)**  
 Programme UNPLUS - L'alcool et moi -  
 Moi(s) sans tabac - La roulotte à Cocktails
  - Site web : [www.codes04.org](http://www.codes04.org)
  - Mail : [contact@codes04.org](mailto:contact@codes04.org)



## CONTACTS PRATIQUES

- > **Consultations de Jeunes Consommateurs (CJC) de 12 à 25 ans** sur  
 Manosque et Digne-les-Bains
  - Mail : [cjc.manosque@addictions-france.org](mailto:cjc.manosque@addictions-france.org)
  - Téléphone : 06 44 24 91 13
  - Site web : [addictions-france.org/etablissements/cjc-avancee-demanosque/](http://addictions-france.org/etablissements/cjc-avancee-demanosque/)

## LES CONTACTS LIÉS AU NUMÉRIQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS ACTIONS DE PRÉVENTION

- > **Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 04)** intervient dans  
 les établissements scolaires pour accompagner les classes dans la sensibilisation aux dangers du numérique.
  - Téléphone : 04 92 36 69 20
  - Site web : [www.cdad04.fr/](http://www.cdad04.fr/)
  - Mail : [jeunesseetjustice@cdad04.fr](mailto:jeunesseetjustice@cdad04.fr)
- > **L'association « Lève les yeux »** propose des ateliers à destination des enfants, ados et parents et vise à reconquérir l'attention, lutter contre la dépendance aux écrans.
  - Site web : [www.levelesyeux.com/](http://www.levelesyeux.com/)

*Il existe un jeu de société sur leur site qui sensibilise les joueurs à l'impact des écrans sur la santé : [www.levelesyeux.com/planete-deconnexion/](http://www.levelesyeux.com/planete-deconnexion/)*

- > **L'association « Défis 10 jours sans écrans »**, déjà essayé par 250 établissements et environ 35 000 jeunes participants.
  - Site web : [10jourssanscreens.org/defi-collectif/](http://10jourssanscreens.org/defi-collectif/)
  - Lien utile <https://www.edupax.org/>

**NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !**

# LIVRET DE RESTITUTION DES OBSERVATOIRES

## LES ACTIONS JEUNES DU CDAD 04 (CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT)

### ■ « FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE »

À destination des lycéens: projection de films sur la justice / le droit puis débat.

### ■ « DÉCOUVERTE DE LA JUSTICE »

Accompagnement des classes aux audiences correctionnelles.

### ■ « LES ENFANTS ONT DES DROITS »

Intervention dans les collèges: travail sur la convention internationale des droits de l'enfant.

### ■ « DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DU DROIT »

Intervention dans les établissements pour faire découvrir les métiers du droit .

### ■ « CLUEDO DE L'ACCÈS AU DROIT »

Jeu d'1 h30 environ : Aider Maya à résoudre son problème juridique (trouver le lieu, le professionnel compétent, et l'outil juridique utilisable) - 6 situations .

### ■ « JUSTICE ET MÉDIAS »

Discussions avec les élèves sur des affaires judiciaires médiatisées et la présomption d'innocence.

### ■ « CAS PRATIQUES »

Les élèves sont mis dans la situation du juge et doivent prendre une décision avec l'ensemble des éléments qui leur ont été présentés, tant sur le plan légal que sur la personnalité de l'individu.

### ■ « DESSINE-MOI LE DROIT »

(outil Educadroit)

Exposition de 10 panneaux sur le droit et la justice puis débat.

### ■ INTERVENTION LORS DES SEMAINES SANTÉ-CITOYENNETÉ DES COLLÈGES

À l'aide de la médiathèque justice, des vidéos servent de base aux discussions avec les élèves sur la justice des mineurs (souvent en binôme avec la PJJ).

### ■ ACTION ADAPTÉE SUR DEMANDE

(exp : intervention à thèmes - harcèlement, violences scolaires - procès-fictif, débat mouvant sur les violences intra-familiales).

### ■ ACTION AVEC LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Travail des jeunes sur des anciennes décisions judiciaires puis échanges avec un magistrat et le juriste du CDAD 04.

### ■ LE GUIDE DE L'ACCÈS AU DROIT DES JEUNES

Support destiné aux jeunes présentant 7 droits de l'enfant, des questions pratiques que peuvent se poser les jeunes en matière d'accès au droit et des professionnels à solliciter.

### ■ ÉLABORATION ET DIFFUSION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Supports destinés aux jeunes: flyers « c'est quoi la justice ? » du Ministère de la justice; support « découverte de la justice » pour les audiences correctionnelles.

# LA RECONNAISSANCE DES ACTIONS JEUNES DU CDAD

- **2014** : obtention du label du 25<sup>e</sup> anniversaire de la CI DE attribué par le Défenseur des droits pour la réalisation de son action sur les droits de l'enfant réalisée dans les établissements scolaires du département.
- **Depuis 2017** : convention avec la DS-DEN 04 pour trois actions jeunes réalisées chaque année (actions « Les enfants ont des droits », « festival du film judiciaire », « découverte de la justice »).
- Membre du réseau Educadroit du Défenseur des droits pour ses actions jeunes (répertoire des professionnels spécialistes des interventions auprès des jeunes).
- **2021** : labélisation du guide de l'accès au droit des jeunes dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants par le ministère des solidarités et le ministre de l'Éducation nationale.
- **Janvier 2022** : guide paru dans le répertoire sur les actions de prévention et de sensibilisation aux violences faites aux enfants et à la promotion de leurs droits, élaboré par le ministère des solidarités et le ministère de l'Éducation nationale.



## COORDONNÉES DE LA JURISTE RÉFÉRENTE « JEUNES »

- Mail : [jeunesseetjustice@cdad04.fr](mailto:jeunesseetjustice@cdad04.fr)
- Téléphone : 04 92 36 69 20 / 06 07 92 20 52

NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !

# LIVRET DE RESTITUTION DES OBSERVATOIRES



## POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES

► **La Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales (FNACAV).**

- Site web : [www.fnacav.fr/](http://www.fnacav.fr/)
- Numéro national dédié à la prévention par l'écoute et l'orientation des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales : 08 019 019 11

► **Le Centre de suivi et de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA).**

- « Association Rhéso »
- Mail : [contact.kaleidopaca@gmail.com](mailto:contact.kaleidopaca@gmail.com)
  - Téléphone : 04 90 60 36 84

► **L'Atelier des Ormeaux à Manosque** propose plusieurs actions sociales dont l'accompagnement des auteurs de violences conjugales ou familiales.

- Site web : [www.latelierdesormeaux.org](http://www.latelierdesormeaux.org)
- Mail : [contact@lesormeaux.org](mailto:contact@lesormeaux.org)
- Téléphone : 04 92 87 05 07

► **Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD 04)** propose un accompagnement juridique pour les auteurs (informations pénales en cours et tout autre domaine sollicité).

- Site web : [www.cdad04.fr/](http://www.cdad04.fr/)
- Mail : [accueil@cdad04.fr](mailto:accueil@cdad04.fr)
- Téléphone : 04 92 36 69 20

# LES NUMÉROS D'URGENCE

**15**

SAMU - Urgences médicales

**17**

Police - Gendarmerie

**18**

Sapeurs Pompiers

**112**

Appel d'urgence européen

**114**

Victimes de violences avec un signalement par SMS

**114**

Urgence pour les personnes sourdes et/ou malentendantes, par SMS

**115**

Hébergement d'urgence - SAMU Social

**119**

Enfance en danger

**3018**

Victimes de cyber-harcèlement

**3919**

Pour les femmes victimes de violences ou témoins

**3020**

Victimes de harcèlement scolaire pour les enfants, jeunes, familles, professionnels

**3977**

Maltraitance personnes âgées ou en situation de handicap

**116 000**

Enfants disparus

**116 006**

Numéro national d'aide aux victimes



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DURANCE LUBERON VERDON**

**HÔTEL D'AGGLOMÉRATION**  
Place de l'Hôtel de ville  
04100 MANOSQUE  
04 92 70 34 00

**Madame Andrea Cuvelier**  
Chargée de mission Prévention  
de la délinquance  
prevention-agglo@dlva.fr  
06 23 73 28 94

**AVEC LA PARTICIPATION DE**



point-justice  
Alpes-de-Haute-Provence



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Promeneurs  
du Net



**UnisCité**



**NOTRE PRIORITÉ, C'EST LA PRÉVENTION !**

PLUS D'INFOS SUR

**DLVA.fr**

04 92 70 34 00